Allocution de Madame Dorota Panczyk, Cheffe de Coopération de la Délégation de l'Union européenne en République du Sénégal

Inauguration officielle de la Cour d'Appel de Tambacounda

Tambacounda, le 11 janvier 2022

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Ministre des Forces Armées,

Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux,

Monsieur le Gouverneur,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Monsieur le Maire,

Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Tambacounda,

Monsieur le Procureur Général de la Cour d'Appel de Tambacounda,

Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance,

Monsieur le Procureur de la République,

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de participer aujourd'hui à l'inauguration de la Cour d'Appel de Tambacounda, et je vous présente les excuses de l'Ambassadrice de l'Union européenne au Sénégal, Mme Mingasson, qui n'a malheureusement pas pu être parmi nous aujourd'hui.

La justice est au cœur d'un Etat de droit.

C'est la justice qui permet de garantir à chacune et à chacun ses droits.

C'est la justice qui permet de garantir que les lois et réglementations sont appliquées comme prévu par les différents acteurs concernés.

C'est la justice qui permet de garantir la bonne gouvernance au sein d'un pays.

C'est pour cela que le Programme Sénégal Emergent considère la justice

comme un levier fondamental de renforcement de l'Etat de droit et de la bonne

gouvernance, et un facteur déterminant pour l'amélioration de

l'environnement des affaires. Un système judiciaire indépendant, équitable, efficace, accessible, adapté aux besoins des justiciables et des acteurs économiques est clé pour assurer la prospérité pour toutes et tous et l'émergence durable.

C'est pour cela que la justice et l'Etat de droit sont au cœur du projet européen.
C'est pour cela que la justice et l'Etat de droit sont au cœur du partenariat entre le Sénégal et l'Union européenne.

C'est pour cela que l'Union européenne a souhaité accompagner le gouvernement du Sénégal dans ce domaine crucial au travers du Programme d'Appui au Renforcement de l'Etat de Droit (le PARED), financé par l'Union européenne au travers du 11<sup>e</sup> Fonds Européen de Développement.

Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs,

Pour bien atteindre ces objectifs, ce programme vise à (i) améliorer l'accès à une justice indépendante, efficace, impartiale, transparente, responsable et non discriminatoire, et (ii) à renforcer le dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment des capitaux et la corruption.

Ce programme, qui se termine, a permis à l'UE d'accompagner le gouvernement dans 3 directions importantes de sa réforme de la justice.

Tout d'abord, la réforme du cadre législatif. Ainsi, nous avons soutenu les réformes du Code Pénal, du Code de Procédure Pénale, et du Code de Procédure Civile. Nous avons aussi financé des ateliers d'échanges et de formation destinés aux magistrats, officiers de police judicaire, agents pénitentiaires et acteurs de la société civile, sur des thèmes clés tels que la loi portant sur l'aménagement des peines privatives de libertés et les moyens de

rendre son application plus effective, ou le renforcement du système national de prévention de la torture pour accroître les capacités des différents acteurs.

Ensuite, Mesdames et Messieurs, l'UE a contribué à améliorer la chaîne pénale et à renforcer le système national de lutte contre la criminalité économique et financière, notamment au travers du renforcement des capacités de certains acteur clés via de nombreuses formations. Ainsi, près de 800 magistrats, juges, greffiers, officiers de police judiciaire, avocats, huissiers, etc. ont bénéficié de différentes formations.

Enfin, la justice ne peut être efficace si elle n'est pas accessible. Or, aujourd'hui encore, les juridictions sont largement concentrées autour de Dakar et de quelques grandes villes, limitant drastiquement l'offre de justice dans certaines zones du pays malgré les effort consentis par l'Etat et ses partenaires comme l'UE. Le rapprochement entre la justice et le justiciable est un impératif d'égalité, de préservation des droits et d'équité territoriale. La nouvelle carte judiciaire, outre la réalisation de nouvelles structures, améliore le système de répartition des compétences des juridictions pour accélérer le traitement des affaires. C'est ainsi que, pour accompagner cette carte judiciaire, l'UE a financé la construction et l'équipement de 12 nouvelles maisons de justice, notamment à Dakar, Saint-Louis, Kaffrine, Matam, Kolda, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor.

Et c'est dans le cadre de cette troisième dimension de l'appui de l'UE à la justice au Sénégal que nous nous retrouvons, ici, aujourd'hui, pour inaugurer ce bel édifice de la Cour d'Appel de Tambacounda, entièrement construit et équipé par des financements de l'UE, qui favorisera le rapprochement entre la justice et le justiciable, et qui améliorera la célérité dans le traitement des dossiers. Cette juridiction polarise plusieurs localités (Tambacounda, Bakel, Kédougou, Saraya, Salémata, Goudiry, Koumpentoum) avec de nombreux contentieux issus de la criminalité organisée des zones frontalières et des mines.

La Cour d'Appel de Tambacounda, de par l'ergonomie de son architecture, est un bâtiment de dernière génération qui respecte les normes environnementales. Elle intègre un système solaire pour assurer une meilleure efficacité énergétique et facilite également l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet a permis, avec l'appui de l'UNOPS, de renforcer les capacités techniques et matérielles des services concernés (par exemple au travers de formation sur l'entretien des bâtiments). Ainsi, il me parait important d'insister sur la nécessité de mettre en place les moyens d'entretien pour assurer la durabilité des infrastructures.

Je souhaite en profiter pour sincèrement remercier ici notre partenaire de mise en œuvre, l'UNOPS, ainsi que les différents services techniques du gouvernement qui ont permis la concrétisation de cette cour d'appel fonctionnelle à temps pour la rentrée des cours et tribunaux qui aura lieu sous la présidence du chef de l'Etat le 18 janvier 2022 à la Cour Suprême.

Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs,

Le Ministère de la Justice est engagé sur de nombreux chantiers de modernisation de la justice, pour répondre à l'attente forte des acteurs de la Justice, des citoyens, des opérateurs économiques et autres investisseurs nationaux ou étrangers.

Ainsi, la modernisation du système judiciaire restera une priorité pour le gouvernement pour les années qui viennent. Et l'Union européenne restera engagée aux côtés des autorités et de tous les acteurs contribuant au renforcement de l'Etat de droit et lutter de manière efficace contre la criminalité économique et financière.

Pour conclure, je formule le vœu que la Cour d'Appel de Tambacounda que nous inaugurons aujourd'hui contribue de manière substantielle et effective au rapprochement du système judiciaire des populations de la région de Tambacounda et qu'elle devienne un moteur de cette justice modernisée et accessible voulue par les autorités sénégalaises.

Je vous remercie de votre aimable attention.